

Égalité entre femmes et hommes: stratégie-cadre communautaire, programme 2001-2005

2000/0143(CNS) - 02/03/2001 - Document de suivi

L'Union européenne est engagée de longue date dans la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, inscrite dans le traité depuis 1957. Pour poursuivre cette politique, la Commission a adopté en juin 2000 la stratégie-cadre communautaire en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, adoptée par le Conseil le 20 décembre 2000. Dans ce contexte, la Commission prévoit la mise en oeuvre d'un programme de travail annuel dont l'objectif est d'identifier et de rassembler les actions prioritaires que chaque service envisage de réaliser en vue de rencontrer les objectifs de la stratégie-cadre. Pour rappel, 5 priorités ont été identifiées dans le cadre de cette stratégie, à mettre en oeuvre parallèlement : 1) promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie économique avec en point de mire la réduction du taux de chômage des femmes ; 2) promotion de l'égalité de participation et de représentation au sein de tous les organes de décision ; 3) promotion de l'égalité d'accès et du plein exercice des droits sociaux pour les femmes et les hommes : l'objectif est d'appliquer de manière effective les principes de l'égalité dans tous les domaines politiques qui ont un impact sur la vie quotidienne des femmes ; 4) promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie civile (en particulier plus nette reconnaissance des droits des femmes et lutte contre la violence liée au sexe); 5) promotion du changement des rôles et des stéréotypes liés au sexe dans les médias, le sport, etc... En 2001, les actions prioritaires suivantes sont envisagées et seront mises en oeuvre par tous les services de la Commission: - évaluation de l'impact potentiellement différent sur les hommes et les femmes de politiques qui paraissent à première vue neutres au regard de l'égalité entre les hommes et les femmes; - évaluation de l'impact des données sans ségrégation entre hommes et femmes dans chaque domaine politique considéré; - insertion dans tous les appels à propositions et manifestations d'intérêt de la Communauté d'une référence à la politique d'égalité entre les hommes et les femmes. Enfin, un effort tout particulier est envisagé pour parvenir à un équilibre plus juste de la présence des femmes au sein des comités et des groupes d'experts.